

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 001-210101739-20250603-2025_047_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE (7.1)

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juin à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian PELLÉ, Premier Adjoint**,

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers votants : 31

Date de convocation du Conseil : **23 mai 2025**

Date d'affichage de la convocation : **23 mai 2025**

Présents : Mesdames GILLET, VANEL-NORMANDIN et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYENNINCK, IVANEZ (adjoints), Mesdames COSSARD, VUILLIOT, HUSSON, GIET, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs SIGAUD, ROBBEZ, LEVITRE, DUVILLARD, MOLINAS (conseillers).

Pouvoirs :

Mme COURT donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme ZELLER donne pouvoir à Mme VUILLIOT,
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à M. IVANEZ,
M. DESAY donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. PELLETIER donne pouvoir à M. DUVILLARD,
M. DANGUY donne pouvoir à M. VENARRE,
M. JUILLARD donne pouvoir à Mme CHARRE
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Absents : M. DUNAND et M. CADOUX.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Véronique GILLET.

Le conseil municipal,

VU l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

VU le document joint à la présente et ses annexes,

VU le compte-rendu de la commission Finances et Intercommunalité du 13 mai 2025,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est présidé par Monsieur PELLÉ,

Après avoir ouï la présentation dudit document par Monsieur le maire,

CONSIDÉRANT la proposition du président de séance d'approuver le compte financier unique 2024 portant sur le budget général de la commune qui a été présenté, dont l'exécution est la suivante :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultat de l'exercice 2024 (en €)
TOTAL	28 051 632,09	27 620 819,29	430 812,80
Fonctionnement	21 273 179,41	19 020 227,71	2 252 951,70
Investissement	6 778 452,68	8 600 591,58	-1 822 138,90

Section	Résultat de l'exercice 2024 (en €)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Solde restes à réaliser (dépendances) (en €)	Résultat de clôture (en €)
TOTAL	430 812,80	4 905 872,62	5 336 685,42	955 808,97	4 380 876,45
Fonctionnement	2 252 951,70	5 390 440,40	7 643 392,10		7 643 392,10
Investissement	-1 822 138,90	-484 567,78	-2 306 706,68	955 808,97	-3 262 515,65

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte financier unique pour les comptes de l'exercice 2024 du budget général de la commune.

Le maire a quitté la salle au moment du vote.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le
ID : 001-210101739-20250603-2025_047_DEL-DE



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 03 juin 2025.

La secrétaire de séance,
Véronique GILLET

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 10 juin 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 10 juin 2025.